



Commune de CORENC
PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES
NATURELS PRÉVISIBLES

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE
(SUR FOND CADASTRAL)

Légende :

Niveau de contraintes *

R	Zones d'interdictions
B	Zones de projet possible sous maîtrise collective
B	Zones de contraintes faibles
	Zones sans contrainte spécifique

Nature du risque **

M	: marépages
T, t0, t1	: crues des torrents et des rivières torrentielles
v, v	: ruissellements sur versant
G, g1, G2, g1	: glissements de terrain
P, p0, p1, p2	: chutes de pierres
f	: suffosion

Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour.
Grenoble, le

14 DEC. 2006
Pour le Préfet et par Délégation
Le Préfet Général de l'Isère

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer. Gilles PRIETO

** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractères en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

Réalisation : RTM 38

Etabli le : Mars 2000

Echelle : 1/5 000

Edition : ALPGEORISQUES

Modifié le : Novembre 2006

